

Près de 11 000 dossiers de surendettement déposés en Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, 10 910 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France en 2015. C'est l'une des régions de métropole où la part de dossiers par habitant est la plus élevée. Les ménages surendettés présentent des caractéristiques proches de la moyenne métropolitaine. Les trois quarts sont locataires de leur logement et plus de la moitié n'a ni enfant ni d'autre personne à charge. Les départements les plus exposés au surendettement sont aussi les plus touchés par la pauvreté : dans la Nièvre, beaucoup de surendettés sont retraités ou propriétaires ; dans le Territoire de Belfort, ce sont davantage des jeunes et des chômeurs et dans l'Yonne, des actifs en emploi.

Hélène Ville, Insee Bourgogne-Franche-Comté

L'exclusion bancaire est l'un des marqueurs de la pauvreté et de la précarité financière et l'une des conséquences directes du surendettement. Pour lutter contre ce phénomène, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a vocation à repérer et accompagner les ménages les plus fragiles financièrement, afin d'éviter leur basculement dans le surendettement. Un certain nombre d'actions ont déjà été mises en œuvre : les organismes de crédit notamment, se sont vu renforcer leurs obligations en matière de droit aux comptes, afin de permettre

à chacun d'accéder à un compte et à un minimum de services bancaires. À cet égard, l'observatoire de l'inclusion bancaire a été créé en septembre 2014 pour suivre les pratiques des établissements de crédit.

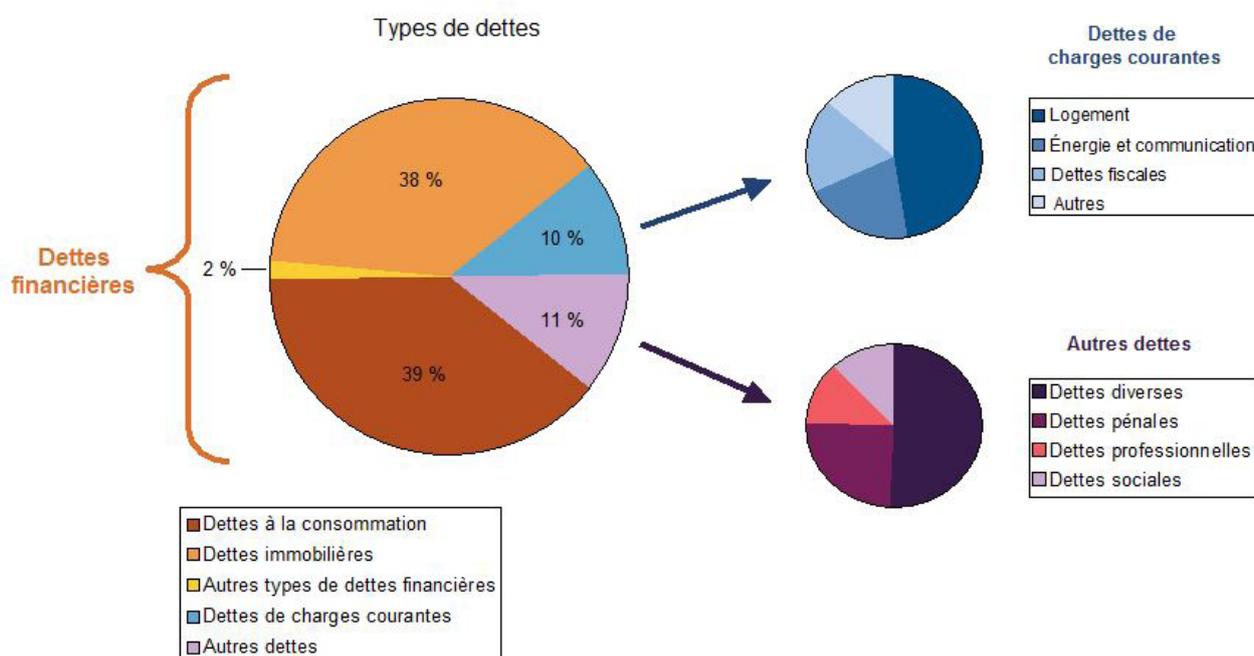
Davantage de dossiers de surendettement dans la région

En Bourgogne-Franche-Comté, 10 910 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France en 2015 (encadrés). Avec 470 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus contre 417 en

moyenne en France métropolitaine, cette part est plus élevée dans la région et la classe au troisième rang des treize régions françaises, derrière les Hauts-de-France et la Normandie. L'endettement est composé à 80 % de dettes financières, réparties à parts égales entre les crédits immobiliers et les crédits à la consommation (figure 1). Dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, le nombre de dossiers déposés a augmenté fortement, de 23 % entre 2008 et 2011. Malgré un léger sursaut entre 2013 et 2014, il tend à diminuer depuis, mais reste au-dessus du

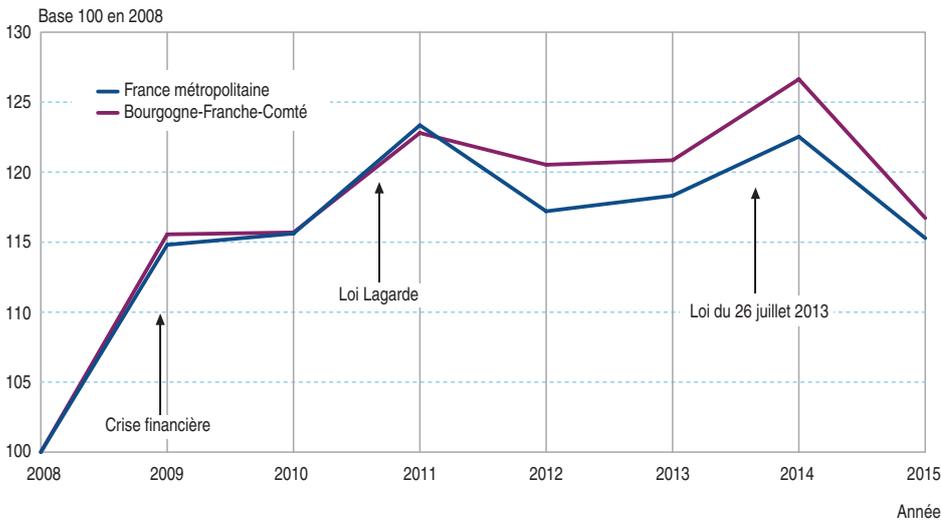
1 80% des dettes sont financières

Caractéristiques de l'endettement en Bourgogne-Franche-Comté



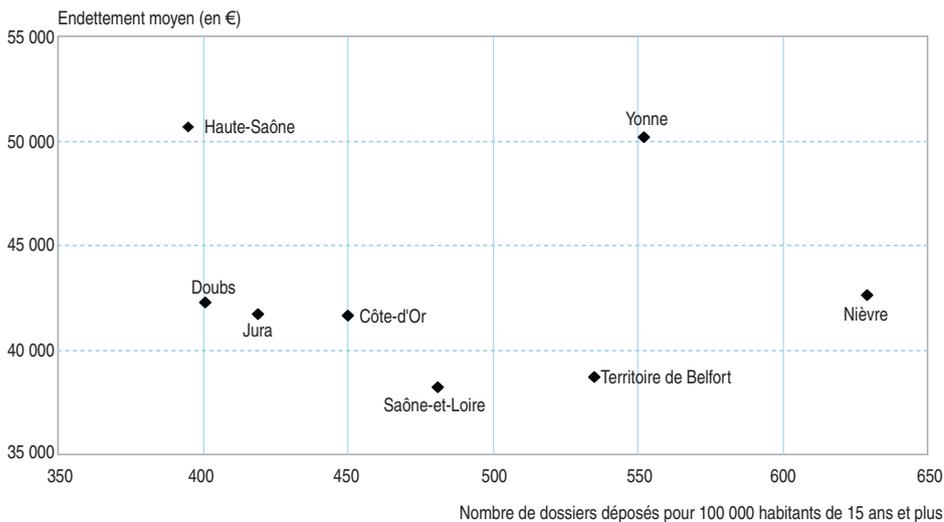
Source : Banque de France, enquête typologique 2015

2 Dossiers de surendettement, en augmentation depuis 2008



Source : Banque de France

3 Plus de surendettés et un endettement moyen plus élevé dans l'Yonne



Sources : Banque de France, enquête typologique 2015 ; Insee, RP 2013

niveau de la France métropolitaine (figure 2). Ces évolutions s'expliquent d'une part par la crise financière de 2008 ; celle-ci a d'ailleurs touché plus sévèrement et plus durablement la région. D'autre part, les changements successifs de législation ont transformé le traitement du surendettement. La loi Lagarde de 2010 a réformé le dispositif, notamment en réduisant la durée des procédures et en les ouvrant aux propriétaires de leur logement. Elle a été renforcée par la loi du 26 juillet 2013. Celle-ci a mis en place des simplifications et a introduit de nouvelles dispositions pour favoriser le maintien des ménages

surendettés dans leur logement et éviter en particulier que les propriétaires ne doivent y renoncer.

Des personnes seules et des locataires

Les ménages de la région en situation de surendettement présentent un profil proche de la moyenne métropolitaine. Plus de la moitié est sans enfant ou autre personne à charge. Ils sont en majorité composés d'un seul adulte, séparé, ou divorcé le plus souvent. Parmi les personnes surendettées, une sur deux a entre 35 à 54 ans et six sur dix sont ouvriers ou employés. Plus

Le dossier de surendettement, une démarche personnelle

Une personne est surendettée quand elle n'arrive plus, malgré ses efforts, et de façon durable, à rembourser ses crédits et ses dettes non professionnelles. Le surendettement est généralement le résultat de plusieurs facteurs liés soit à des accidents de la vie (séparation, invalidité soudaine, perte d'emploi), soit directement au comportement budgétaire (recours au crédit à la consommation en guise de revenu...). La notion de surendettement est subjective pour un ménage : c'est au ménage concerné de faire la démarche de déclaration de surendettement. Le ménage doit alors remplir un dossier, fourni par la Banque de France, dans lequel il devra détailler ses ressources, son patrimoine, ses charges, ses dettes et ses crédits. Celui-ci est à déposer dans l'antenne ou la succursale de la Banque de France de son département. La commission de surendettement a alors trois mois pour statuer et déclarer ou non le dossier recevable.

des trois quarts sont locataires de leur logement ; cette part diminue toutefois depuis la réforme du dispositif de surendettement.

La Nièvre davantage touchée par le surendettement

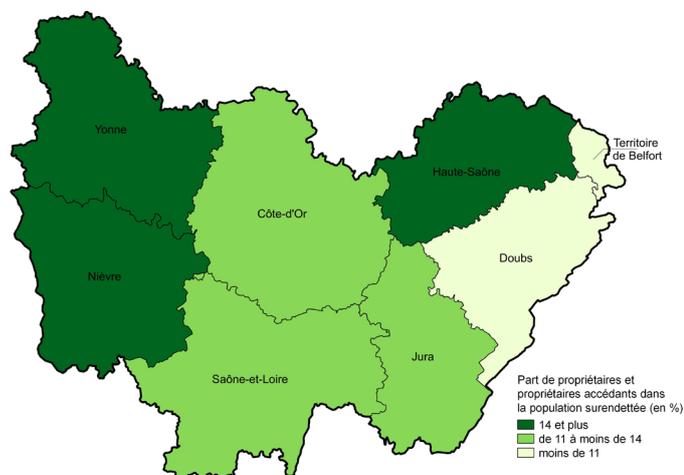
Avec 629 dossiers de surendettement pour 100 000 habitants, c'est dans la Nièvre que la part des dossiers de surendettement déposés est la plus forte. Le taux de pauvreté y est aussi le plus élevé de la région. L'endettement moyen s'établit à 42 640 euros, un montant élevé, le troisième de Bourgogne-Franche-Comté (figure 3). Le surendettement touche encore plus qu'ailleurs les personnes seules et sans personne à charge. Dans ce département où la proportion de propriétaires est élevée et la population âgée, il concerne davantage les propriétaires et accédants à la propriété ainsi que les retraités (figure 4). Les personnes de plus de 54 ans représentent 30 % de la population surendettée contre 23 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Des actifs en emploi dans l'Yonne, des chômeurs dans le Territoire de Belfort

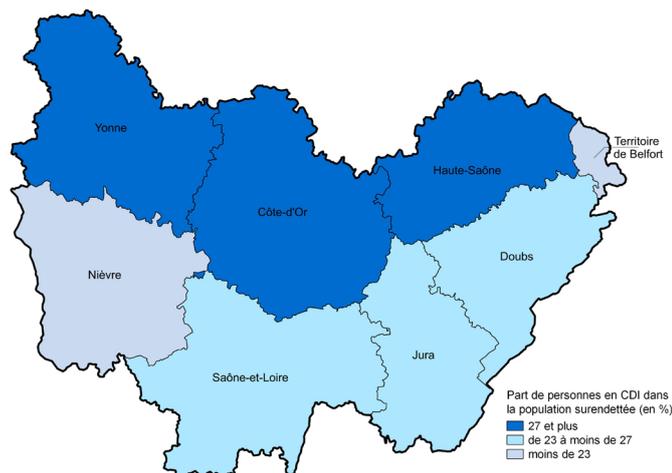
Rapporté à la population, le nombre de dossiers de surendettement est également élevé dans l'Yonne et le Territoire de Belfort,

4 Personnes endettées, des profils différents selon les départements

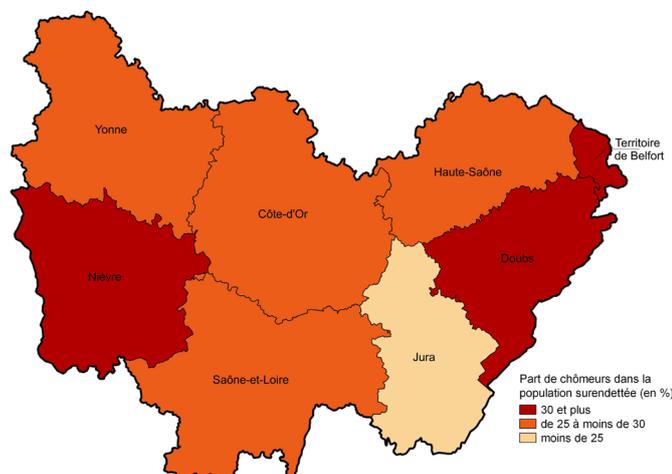
Part de propriétaires et propriétaires accédants parmi les personnes ayant déposé un dossier de surendettement



Part de personnes ayant un emploi à durée indéterminée parmi les personnes ayant déposé un dossier de surendettement



Part de chômeurs parmi les personnes ayant déposé un dossier de surendettement



Source : Banque de France, enquête typologique 2015

La procédure de rétablissement personnel

La procédure de rétablissement personnel permet l'effacement des dettes d'une personne surendettée dont la situation financière est irrémédiablement compromise. Cette procédure est engagée à l'initiative de la commission de surendettement avec l'accord du débiteur. Elle peut être prononcée avec liquidation judiciaire (vente des biens) si la personne surendettée possède un patrimoine, ou sans liquidation judiciaire dans le cas contraire. En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de dossiers de surendettement orientés vers une procédure de rétablissement personnel s'élève à 3 933 en 2015. Il a augmenté de près de 18 % depuis 2013 et représente désormais 37,5 % des dossiers déclarés recevables par la commission de surendettement.

Orientations vers une procédure de rétablissement personnel (PRP)

	Nombre d'orientations en 2015	Évolution 2013-2015 (%)	Part des orientations PRP parmi celles recevables en 2015 (%)
Côte-d'Or	619	- 5,8	34,2
Doubs	755	+ 67,0	42,7
Haute-Saône	354	+ 20,0	46,2
Jura	406	+ 22,3	44,1
Nièvre	346	+ 23,6	33
Saône-et-Loire	772	+ 16,3	35
Territoire de Belfort	241	+ 4,8	41,2
Yonne	440	+ 1,6	32
Bourgogne-Franche-Comté	3 933	+ 17,6	37,5

Source : Banque de France

respectivement 552 et 535 pour 100 000 habitants. Les populations touchées présentent toutefois des caractéristiques très différentes. Dans l'Yonne, les personnes surendettées sont principalement des actifs en emploi, sous contrat à durée indéterminée le plus souvent. Dans le Territoire de Belfort, où la proportion de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler est la plus élevée de la région, 32 % des personnes surendettées sont au chômage et plus du quart a moins de 35 ans. L'endettement moyen, de 38 680 euros, est l'un des plus faibles de la région. En revanche, il est très élevé dans l'Yonne où il atteint 50 180 euros. La nature des dettes contractées explique en partie cet écart. En effet, les dettes immobilières, celles liées à l'achat d'un logement, induisent souvent un montant plus important de surendettement. Elles figurent dans 22 % des dossiers jugés recevables dans l'Yonne, où plus d'un surendetté sur cinq est propriétaire. Elles ne sont en revanche présentes que dans 14 % des dossiers dans le Territoire de Belfort où seulement un surendetté sur dix est propriétaire.

Moins de surendettés dans le Jura, le Doubs et en Haute-Saône

Dans le Jura, le Doubs et la Haute-Saône, les nombres de dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants sont les plus faibles de la région. En Haute-Saône, 19 % des surendettés sont propriétaires ou propriétaires accédants. De ce fait, la part des dossiers concernés

par des dettes immobilières, un dossier sur quatre, comme l'endettement moyen, de 50 630 euros, sont les plus élevés de la région. L'endettement est plus modéré dans les deux autres départements et le surendettement concerne en très grande majorité des locataires. Dans le Doubs, un tiers de la population surendettée est au chômage, proportion la plus forte de la région. Dans le Jura, ce sont

plus souvent des personnes sans profession qui déposent un dossier à la Banque de France.

Des locataires en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or

Le nombre de dossiers déposés en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or pour 100 000 habitants avoisine la moyenne régionale.

Dans ces deux départements, les trois quarts des personnes surendettées sont locataires de leur logement. En Saône-et-Loire, l'endettement moyen est le plus faible de la région. Parmi les personnes surendettées, la part des 25-34 ans est plus élevée en Côte-d'Or que dans les autres départements et la proportion de salariés en contrat à durée indéterminée est la plus forte. ■

Pour en savoir plus

- Banque de France, « Le surendettement des ménages - Enquête typologique 2015 », janvier 2016.
- Banque de France, « Étude des parcours menant au surendettement », décembre 2014.